

N°7262
Entrée le 30.11.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 01.12.2022

Luxembourg, le 30 novembre 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice :

« Ce mercredi 30 novembre 2022, le 'Centre pénitentiaire Uerschterhaff' est inauguré. Avec une capacité de 400 personnes, la nouvelle prison vise à remédier aux problématiques auxquels fait face l'administration pénitentiaire depuis longtemps, tels une surpopulation carcérale et une prise en charge des détenus non adaptée à l'évolution de la vie carcérale depuis la deuxième partie des années 80.

Lors d'une interview à la radio luxembourgeoise 'RTL' ce mercredi 30 novembre, le directeur du CPU, a affirmé que la nouvelle prison est adaptée à un régime pénitentiaire moderne, permettant un certain degré de liberté de mouvement.

Dans ce contexte se pose également la question de la dignité humaine en détention, dont fait partie, également, la possibilité d'avoir des rapports interpersonnels avec des personnes extérieures à la prison. En effet, l'Administration pénitentiaire se dit « consciente de l'importance de garder des liens familiaux ou communautaires pour favoriser l'insertion sociale du détenu » et affirme mettre en œuvre « différents moyens pour favoriser ces contacts pendant la détention ».

Il s'avère qu'au niveau de la vie de couple et de la vie familiale, le médiateur a dénoncé à plusieurs reprises dans le passé des modalités et un cadre insuffisants pour les détenus. En effet, une fin des relations pourrait selon un article au journal 'Quotidien' de 2020 également mener à la fin du couple ou de la vie de famille, séparée par la prison. Concernant la question de visites dites « intimes », Madame la Ministre avait déjà au passé confirmé que ces visites n'étaient à présent pas possibles « en raison de l'infrastructure inadéquate » du CPL, mais qu'un aménagement des lieux était prévu suivant l'ouverture du CPU à Sanem.

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice :

- Est-ce que les contacts avec des personnes extérieures à la prison seront possibles au CPU et quelles sont les installations en forme et en nombre mises à disposition pour cette fin ?*
- Est-ce que des modalités sont prévues pour des visites « intimes » à l'instar des « parloirs sexuels » en Espagne ou des « Unités de vie familiale » en France ? Dans la négative, est-ce que des aménagements sont encore prévus ?*
- Dans quel cadre des visites familiales sont actuellement possibles pour les détenus au CPL ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Pim KNAFF
Député